

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-1-4

Séance du jeudi 19 février 2015

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU les articles L 3321-1 et L 3321-2 du C.G.C.T. relatifs aux dépenses obligatoires du Département,
- VU l'article L 3322-1 du C.G.C.T. relatif aux dépenses imprévues,
- VU la délibération n° CG-2015-1-1-1 du 23 janvier 2015 relative aux Orientations Budgétaires 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 29 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'inscrire à la section de fonctionnement le solde de 68 816 638,24 € disponible à la clôture de l'exercice 2014 sur le budget principal,
- d'inscrire une recette d'investissement de 1 128 416,38 € en prévision de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2014,
- d'arrêter le volume du budget 2015 au montant global de 854 984 552,62 €, dont 850 795 952,62 € pour le budget principal et 4 188 600 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%, soit un nouveau taux de 12,47 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 2),

- de maintenir le montant du financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à hauteur de 290 K€ en 2015, soit 5 % du produit perçu au titre des taxes d'urbanisme en 2014,
- d'approuver la réinscription à concurrence de 446 666,99 € des restes à réaliser de fonctionnement 2014 joints au document budgétaire (annexe 3),
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 509 705,17 € portant ainsi la provision à 1 159 619,74 €. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvré par le payeur au 31/12/2014,
- de reprendre la provision pour litiges, d'un montant de 2 200 000 €, au titre du procès avec la SAS 39 Champs Elysées dès lors que celle-ci deviendra sans objet, c'est-à-dire en cas de résiliation du risque,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2015 à 96,949 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2015 à 13,162 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à l'exécution budgétaire dont notamment les conventions, les contrats de prêts et les marchés.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté

8 abstentions :

Henri STOLL

Michel HABIB

Frédéric HILBERT

Hubert MIEHE

Jo SPIEGEL

Gilbert BUTTAZZONI

Armand REINHARD

Pierre FREYBURGER